

**Procès-verbal de la 5^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 17 mai 2022, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Administrateur
M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Steve Jarvis	Intérimaire pour M. Éric Ralph Mercier
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel Lambert	Secrétaire
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg

Quatre citoyens étaient présents.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers lit l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2022	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal	19 h 10
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2022	19 h 25
6. Suivi du procès-verbal	19 h 30
7. Prolongement de la rue Bigorre	19 h 40
8. Table de concertation vélo	19 h 50
9. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 00
10. Période d'intervention du conseiller municipal	20 h 15
11. Dossiers du conseil de quartier	20 h 25
<ul style="list-style-type: none">• Axe de communication• Axe de développement économique• Axe milieux naturels• Axe sécurité	
12. Correspondance et trésorerie	20 h 55
<ul style="list-style-type: none">• Page Facebook	
13. Divers	21 h 05
14. Levée de l'assemblée	21 h 20

RÉSOLUTION NDL-22-CA-24

Sur proposition de M^{me} Marianne Métivier, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 MARS 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-25

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 mars 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Service FlexiBus du RTC

M^{me} Sarah Demers fait un suivi au sujet du service FlexiBus du RTC. Un citoyen intervient en rappelant qu'une demande a été émise afin que soit mis en place un service de taxi en lieu du service d'autobus, dont les véhicules seraient à ses dires toujours vides. Les membres du Conseil discutent de l'efficacité espérée du service FlexiBus pour pallier à ce besoin dans le quartier. Il est mentionné que plus de 10 000 passages auraient été enregistrés depuis la mise en œuvre de ce réseau au mois de mars. Les membres du Conseil continueront de suivre l'évolution de ce service au cours des prochains mois.

4.2 Fête de quartier NDL

M^{me} Marie-Claude Martel fait un suivi quant au sujet de la Fête de quartier NDL et d'éventuelles activités à être organisées par le Conseil de quartier. Elle soulève la possibilité qu'un budget spécial soit alloué pour l'organisation d'activités par le Conseil de quartier et s'interroge à savoir si en découlerait un conflit d'intérêts au regard des subventions allouées par le service des loisirs. M^{me} Marie-Claude Martel affirme qu'elle se renseignera davantage à cet effet auprès de la Ville et effectuera le suivi auprès du Conseil de quartier lors des rencontres à venir.

M. Ernesto Salvador Cobos précise à cet effet que le Conseil de quartier dispose d'un budget de 1 500,00 \$ par année alloué pour le fonctionnement du Conseil de quartier et qu'une partie de ce montant peut être utilisée pour l'organisation d'activités. Il précise que cet argent doit néanmoins être investi pour du travail effectué en adéquation avec les objectifs du Conseil de quartier. Il ajoute qu'une demande

additionnelle de financement peut être adressée à la Ville pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 5 000,00 \$ par année et qui pourrait servir à financer l'élaboration de projets d'initiatives.

M^{me} Marie-Claude Martel profite de la discussion pour réitérer son invitation aux autres conseillers et citoyens présents à venir participer à la fête de quartier. Elle mentionne que l'équipe cherche à trouver des commanditaires pour l'événement.

M^{me} Sarah Demers demande s'il peut être possible pour le Conseil de quartier d'organiser des activités de financement. Un citoyen suggère d'impliquer des bénévoles lors de la fête de quartier de NDLC, ce à quoi adhèrent les conseillers. Il ajoute que ce pourrait être une occasion pour le Conseil de quartier de recueillir des dons ou du financement pour ses éventuels projets et activités. Les membres du Conseil émettent toutefois une certaine réserve à cet égard, mentionnant que leur participation à cet événement a pour intérêt premier de faire plaisir aux citoyens et que l'objectif est d'arriver à rembourser le coût de l'activité, non de faire un profit. Ils ajoutent qu'ils craignent qu'il soit mal perçu que le Conseil de quartier profite de cette occasion pour récolter des fonds. Le Conseil réfléchira à d'autres alternatives de financement.

Une citoyenne s'interroge à savoir si les caisses offrent du financement pour ce type d'événement, ce à quoi M^{me} Marie-Claude Martel répond que le Conseil s'est entendu auprès des autres organismes impliqués dans celui-ci, qui iront déjà chercher du financement auprès des caisses, qu'il n'y aura pas de dédoublement requêtes de la part du Conseil.

Des citoyens suggèrent différentes avenues de financement qui pourraient être mises en place lors de la fête de quartier, dont la vente de friandises et la tenue d'un « *moitié-moitié* ». Les membres du Conseil réfléchiront aux propositions soumises.

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne néanmoins que cet événement est avant tout organisé pour les citoyens et représente une occasion de faire la promotion du Conseil de quartier par le contact et le bouche-à-oreille davantage qu'en une occasion de voir au financement de ses activités.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 AVRIL 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal.

RÉSOLUTION NDLC-22-CA-26

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 avril 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune intervention.

7. PROLONGEMENT DE LA RUE BIGORRE

M^{me} Sarah Demers mentionne qu'elle a reçu une communication d'un citoyen concernant des inconvénients occasionnés par les travaux effectués dans ce secteur. Il aurait fallu une semaine pour faire disparaître la forêt située dans l'emprise de ce nouveau développement et aucune zone tampon n'aurait été préservée. M. Steve Jarvis soulève à cet effet que le constructeur a prévu semer de nouveaux arbres afin de reboiser l'endroit. Les conseillers répondent qu'en plus de prendre du temps, cette façon de procéder finit souvent par retomber sur les épaules des citoyens.

M^{me} Sarah Demers mentionne que M. Michel Lambert a fait savoir que beaucoup de camions circuleraient, depuis quatre semaines, sur les rues Anne-Bellehache, de Bigorre et de l'Angelot, ce qui créerait beaucoup d'inconvénients pour les citoyens résidant dans ce secteur (soulèvement de poussière, machinerie et même un homme qui se serait enlisé dans la terre, etc.). Beaucoup de citoyens ont fait des plaintes à cet effet. Les rues sont arrosées pour retenir la poussière au sol, mais celles-ci sèchent rapidement.

M^{me} Sarah Demers ajoute qu'un ingénieur de la Ville a communiqué par écrit avec M. Pierre Bégin afin de l'informer que la coupe des arbres s'avère nécessaire pour le dégagement lié au branchement électrique résidentiel et qu'on recommande l'aménagement d'un fossé pour éviter des mises en demeure des nouveaux résidents envers les résidents actuels ainsi que l'aménagement d'un remblai pour les propriétés futures. Un fossé permettrait de capter les eaux de fond et de ruissellement et de certains drains mis en place avec les années par les résidents de la rue de l'Angelot. Le droit civil permet de rejeter une eau naturelle sur une propriété en aval, mais le fait de concentrer de l'eau dans un drain pourrait occasionner une problématique entre voisinages. Pour éviter cet enjeu, la Ville de Québec demande l'aménagement d'un fossé.

Les membres du Conseil et les citoyens discutent sur l'efficacité envisagée d'un fossé pour drainer les eaux, à l'endroit de laquelle plusieurs témoignent un certain scepticisme.

M^{me} Sarah Demers mentionne que M. Michel Lambert avait une question pour le conseiller municipal concernant ce prolongement de rue, à savoir si le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) s'appliquerait sur les lots de la nouvelle rue, soit éviter dans l'aménagement des terrains des murets à la verticale en blocs de béton. Il suggère de contacter M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, pour de plus amples informations à ce sujet. M. Steve Jarvis prend note de la question et transmettra celle-ci au conseiller municipal.

8. TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIERS DE LA VILLE DE QUÉBEC

M^{me} Sarah Demers demande si quelqu'un du Conseil de quartier, ou une de leurs connaissances, serait intéressé à représenter le Conseil à la Table de concertation vélo. M^{me} Sarah Demers mentionne qu'elle se joindra à la Table de concertation vélo.

Un citoyen prend la parole et mentionne que cela fait des années qu'il demande à la Ville de retirer une voie sur le Boulevard Talbot afin de laisser davantage la place à la circulation en vélo à cet emplacement. Il propose, en alternative à un projet de piste cyclable pour lequel il dit avoir reçu un refus, d'effacer et de replacer la ligne définissant le nombre et la largeur des voies de sorte qu'il y ait une voie dans chaque sens de circulation et un espace plus large mis à la disposition des cyclistes et piétons.

Les membres du Conseil prennent note des inquiétudes et enjeux soulevés par le citoyen.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-27

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marianne Métivier, il est résolu que M^{me} Sarah Demers représente le Conseil de quartier à la table concertation vélo.

Adoptée à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

9.1 Sécurité piétonnière dans le secteur de la polyvalente

Une citoyenne fait part du fait que, depuis les 2 ans qu'elle et son conjoint résident dans le quartier, ils constatent qu'il n'est pas facile pour les piétons de s'y déplacer. Ils mentionnent notamment la rue de la polyvalente comme un secteur problématique et potentiellement dangereux pour les enfants qui doivent se rendre à l'école. La citoyenne mentionne qu'il est inconcevable pour elle que son fils de 9 ans revienne à pied de l'école dans ce contexte.

M^{me} Mélanie Guilmette, qui se reconnaît dans ce problème, fait part à la citoyenne que c'est en effet un enjeu qui est discuté fréquemment et qui fut soulevé au conseiller municipal précédent.

Un citoyen émet son contentement à l'effet que des réflexions et démarches sont en cours pour remédier à ce problème. Il demande néanmoins si, dans l'intervalle, il pourrait être possible de réfléchir à une solution alternative, en proposant notamment qu'un brigadier soit posté dans ce secteur. M^{me} Marianne Métivier et M^{me} Marie-Claude Martel suggèrent également de faire de la sensibilisation pour la sécurité piétonnière.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il existe une résolution datant de 2019 concernant les problèmes de circulation constatés dans le quartier NDL. Il procède à la lecture de la réponse reçue de la Ville le 17 janvier 2020. La réponse stipule que le

statut de la demande est qu'une étude de sécurité routière doit être réalisée à court terme à cette intersection (boulevard Henri-Bourassa et avenue de la Rivière-Jaune / rue de la Durance) et qu'un plan d'intervention sera à établir le cas échéant.

Les conseillers encouragent les citoyens à se présenter aux conseils de quartiers auxquels le conseiller municipal est présent et à contacter le 311 pour rappeler ce problème et demander sa résolution.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-28

Suite à des commentaires reçus de la part de citoyens, sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marianne Métivier, il est résolu d'émettre une demande à la Ville pour recevoir un suivi relatif au statut de la problématique entourant les problèmes de circulation routière et de sécurité cycliste et piétonnière pour les élèves du primaire constatés dans le quartier NDL à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue de la Rivière-Jaune / rue de la Durance.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Suivi du dossier du parc à chiens

Un citoyen soulève qu'il devrait, à sa connaissance, y avoir un parc à chiens dans chacun des quartiers de la Ville de Québec, ce qui n'est pas le cas dans le quartier NDL. Il mentionne que M. Steeve Verret, ancien conseiller municipal de l'arrondissement de Charlesbourg, aurait été mis au fait de la problématique, mais qu'aucun suivi n'aurait été reçu de sa part.

M^{me} Marie-Claude Martel demande s'il peut être possible d'obtenir un suivi de la part du Conseiller municipal en place. Elle prendra en note les coordonnées du citoyen afin de le tenir informé de l'évolution de la situation et des démarches entreprises quant à celle-ci.

9.3 Changement de la limite de vitesse prévu pour le secteur couvrant la rue de la Rivière-Jaune jusqu'au boulevard Henri-Bourassa

Un citoyen demande à avoir un suivi quant au changement de limite de vitesse (de 50 km/h à 40 km/h) prévu pour le secteur couvrant la rue de la Rivière-Jaune jusqu'au boulevard Henri-Bourassa.

M. Steve Jarvis effectue la vérification sur le site internet de la Ville et confirme que sur la carte interactive accessible sur celui-ci, le secteur mentionné ne porte toujours pas la mention « complété », bien qu'il devrait normalement avoir été traité en octobre et en novembre 2021 d'après l'échéancier planifié.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-29

Sur proposition de M^{me} Marie-Claude Martel, appuyée par M^{me} Marianne Métivier, il est résolu de formuler une demande à la Ville à savoir si et quand il est prévu que la limite de vitesse sur la route de la Rivière-Jaune soit modifiée à 40 km/h.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Surveillance pour le RTC

Un citoyen mentionne que les autobus du RTC circulent à grande vitesse (85km/h d'après un radar policier) dans le secteur de la Rivière-Jaune et fait état de son mécontentement à l'effet qu'il y a très peu de présence policière dans le quartier NDL. Il demande au Conseil de quartier s'il peut être possible d'effectuer de la surveillance quant aux comportements routiers des véhicules du RTC.

M^{me} Marie-Claude Martel demande si le citoyen a téléphoné au RTC afin de formuler une demande à cet effet. Le citoyen répond que lorsqu'une de ses connaissances a tenté de formuler une plainte, la réponse fut insatisfaisante et qu'aucun suivi ne fut effectué ni aucune sanction entreprise envers le chauffeur. Un autre citoyen mentionne que, pour sa part, une plainte formulée au RTC a porté fruit et que le chauffeur en infraction fut sanctionné.

M^{me} Marie-Claude Martel recommande au citoyen de continuer à formuler des plaintes au RTC pour les prochains excès de vitesse et autres infractions observées.

9.5 Trottoirs dans le secteur du restaurant Flashbourg

Un citoyen soulève que les trottoirs dans le secteur du restaurant Flashbourg sont abîmés, particulièrement les portions en interblocs.

M^{me} Sarah Demers suggère au citoyen de communiquer avec le 311, mentionnant qu'elle-même a formulé une demande du même acabit pour un autre secteur et que le problème fut résolu dans les semaines suivantes.

9.6 Pose de pluviales au lac Clément

Un citoyen soulève une problématique à l'effet que le lac Clément se révèle pollué par les sels de déglçage qui y sont transportés par les eaux pluviales s'écoulant dans le lac. Il mentionne que l'installation de pluviales pour rediriger l'eau ailleurs que dans le lac Clément pourrait aider, sinon permettre de résoudre ce problème.

Un autre citoyen soulève son inquiétude sur le plan écologique, mentionnant que plusieurs espèces de poissons seraient en train de disparaître de ce lac en raison de cette situation.

Les citoyens demandent s'il peut être possible de formuler une requête à la Ville à l'effet que les eaux pluviales soient redirigées à un autre endroit, ou déversées dans les égouts, de sorte qu'elles ne se déversent plus dans le lac Clément.

M^{me} Sarah Demers suggère de vérifier, dans un premier temps, dans le *sharepoint* de la Ville à savoir si des démarches ont déjà été entreprises par le Conseil de quartier de NDL à l'effet de cette problématique. M. Ernesto Salvador Cobos s'engage à effectuer les vérifications et à faire un suivi auprès du Conseil de quartier.

9.9 Jardins Vivaces de Charlesbourg

M^{me} Marie-Claude Martel mentionne que suite à la pétition réalisée par le Conseil de quartier, les Jardins Vivaces de Charlesbourg ont obtenu l'autorisation de poursuivre leurs activités. Les membres du Conseil et les citoyens s'en réjouissent.

9.10 Terrain sur le Boulevard Talbot

Un citoyen demande un suivi quant à un terrain situé sur le Boulevard Talbot. Il s'inquiète à l'effet qu'un relais routier soit mis en place à cet emplacement. M. Steve Jarvis affirme que ce ne sera pas le cas.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M^{me} Marie-Claude Martel demande un suivi à l'effet de l'affichage pour les services de loisirs dans le quartier. Elle mentionne que de la documentation a été transmise à M. Éric Ralph Mercier et que celui-ci s'était montré ouvert à l'idée, mais qu'il n'a pas fourni de suivi depuis à cet effet.

Elle réitère la requête d'avoir davantage d'affichage dans le quartier pour la promotion des activités de loisir et demande à ce qu'un suivi soit effectué à cet effet.

Les membres du Conseil de quartier manifestent leur mécontentement à l'effet de l'absence de M. Éric Ralph Mercier aux dernières assemblées. M. Steve Jarvis affirme que M. Éric Ralph Mercier sera présent lors de la prochaine assemblée.

11. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

11.1 Axe communication

M^{me} Marianne Métivier suggère de faire une publication à l'effet de l'initiative voulant encourager les citoyens à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain pour les insectes pollinisateurs. Les membres du Conseil acquiescent.

11.2 Axe développement économique

Il n'y a pas d'intervention.

11.3 Axe milieux naturels

Un citoyen propose de faire une levée de fond pour ensemercer la Rivière-Jaune, notamment en utilisant le programme Pêche en ville. Il mentionne que depuis quelques temps, la Rivière-Jaune s'est appauvrie, notamment au niveau de sa population de truites, qui se font de plus en plus rares et petites.

S'étant informé auprès de pisciculteurs, il a appris qu'il serait possible de recevoir une subvention de la part du Ministère de la Faune pour ce type d'initiative.

Il propose également de donner des cours de pêche aux plus jeunes lors de la fête de la pêche 2023 pour éveiller l'intérêt de la nouvelle génération pour ce sport et sensibiliser les citoyens aux enjeux qui en découlent.

M^{me} Marie-Claude Martel propose au citoyen de contacter M. Bernard Jodry, de Loisirs NDL, qui recherche des citoyens pour offrir diverses formations, faisant mention du programme Pêche en Herbe qui pourrait faciliter ce genre d'initiative également. M^{me} Sarah-Demers propose de suggérer l'activité aux Scouts.

Le Conseil et les citoyens discutent d'un endroit propice pour la tenue de ce genre d'événement et des moyens de financer cette initiative.

Le citoyen transmettra les détails de son projet au Conseil de quartier, qui pourra l'étudier et voir de quelle façon celui-ci pourrait se concrétiser.

11.4 Axe sécurité

Il n'y a pas d'intervention.

12. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne une correspondance reçue du BAPE pour le plan stratégique 2021-2025. Les membres du Conseil affirment qu'ils en prendront connaissance.

10.1 Page Facebook

Il n'y a pas d'intervention.

10.2 Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 17 mai 2022, il y avait 974,64 \$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-30

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 90,00 \$ à M^{me} Geneviève Bernier pour la rédaction du procès-verbal de l'AO du 17 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

13. DIVERS

Il n'y a aucune intervention.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION NDL-22-CA-31

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marianne Métivier, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21h16.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Geneviève Bernier et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Michel Lambert.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Michel Lambert, secrétaire